

Fiche N°

ESX 39

Révision

0

Date de publication

14/12/2022

Références du texte réglementaire

AM du 20 novembre 2017 Titre V

Mots clés

Générateur de vapeur

Passage en mode APHP

Sujet

Passage pour générateur de vapeur d'un mode SPHP NF E 32-020 ou MD15 vers le mode APHP

Question

Comment traiter la suppression du mode SPHP NF E 32-020 ou MD15 d'un générateur de vapeur?

Réponse

La suppression du mode SPHP NF E 32-020 ou MD15 peut se réaliser de différentes manières.

- Cas d'un GV construit selon le décret ministériel du 02/04/1926 exploité SPHP suivant NF E 32-020 (ou MD15 GAPAVE) avec mode APHP existant :
 - sans modification des accessoires et dispositifs de sécurité : la suppression du mode SPHP est traitée en réparation non notable.
 - avec remplacement des accessoires et dispositifs de sécurité : la suppression du mode SPHP est traitée en réparation notable sans épreuve.

Si le mode APHP n'a pas fait l'objet d'un CMS lors de la dernière mise en service, alors un CMS doit être réalisé. L'OH s'assure de la bonne neutralisation du mode SPHP.

- Autre cas : l'intervention est traitée en modification notable sans épreuve, en application de la décision BSERR 22-016.

Commentaires

Pour les GV CE, lorsqu'un fabricant indique dans sa notice d'instructions le référentiel NF E 32-020 ou MD15, ce dernier représente une spécification technique du fabricant qui reste applicable même si le référentiel est supprimé.